

**SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Adoption du budget supplémentaire 2017 budget principal**

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional des Hauts de France, à Lille, sur convocation en date du vingt-trois mars deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

**Présents : 13** (Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Daniel LECA, Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON, Madame Anne VANPEENE)

**Excusés : 6** (Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Bruno DUVERGÉ, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Madame Valérie LETARD, Monsieur Philippe RAPENEAU)

**Pouvoirs : 4** (Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur André FIGOUREUX, Madame Martine FILLEUL à Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Mickaël HIRAUX à Monsieur Luc MONNET, Monsieur Philippe RAPENEAU à Monsieur Christophe COULON)

**Absents : 1** (Monsieur Alain DELANNOY)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Budget primitif 2017 adopté le 03 janvier 2016,

**Vu** le Compte administratif 2016 adopté le 29 mars 2017,

**Vu** l'instruction comptable M14,



Il est demandé au comité syndical :

- Affectation du résultat 2016
  - o D'affecter au compte 1068 (autres réserves) une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, pour un montant de 400 005,29 €, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice
  - o D'affecter au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) le solde de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, pour un montant de 365 813,37 €
- Redevance pour gestion et contrôle de la DSP
  - o De créer une ligne de crédits au compte 758 (produits divers de gestion courante), en recettes de fonctionnement, pour un montant de 70 000,00 €

- Participation des EPCI au financement du déploiement de la fibre sur les territoires
  - o De créer une ligne de crédits au compte 13258 (subventions d'investissement – autres groupements), en recettes d'investissement pour un montant de 584 305,00 €
  - o En parallèle d'augmenter la ligne de crédits au compte 2764 (créances sur des particuliers), en dépenses d'investissement d'un montant de 584 305,00 €
- Amortissements des immobilisations
  - o De créer une ligne de crédits au compte 6811 (dotation aux amortissements des immobilisations), en dépense de fonctionnement, pour un montant de 401 325,10 €
  - o De créer des lignes de crédits au chapitre 040 (opérations d'ordre transfert entre sections) en recette d'investissement pour un montant global de 401 325,10 €
- Frais d'étude
  - o D'augmenter la ligne de crédits au compte 2031 (frais d'études), en dépenses d'investissement d'un montant de 415 813,37 €
- Immobilisations corporelles
  - o De créer des lignes de crédits au chapitre 21 (immobilisations corporelles), en dépenses d'investissement, pour un montant total de 20 000,00 €
- Crédits pour charges financières sur le budget annexe
  - o De transférer une partie des crédits affectés au compte 6616 (intérêts bancaires et sur opérations de financement) au compte 65738 (autres charges de gestion courante – autres organismes publics), en dépenses de fonctionnement, pour un montant de 232 000,00 €
- Virement à la section d'investissement
  - o D'augmenter la ligne de crédits au chapitre 023 (virement à la section d'investissement), en dépenses de fonctionnement, d'un montant de 34 488,27 €
  - o En parallèle d'augmenter la ligne de crédits au chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement), en recettes d'investissements, d'un montant de 34 488,27 €

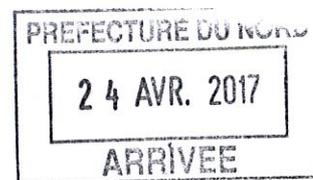
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

D'approuver le budget supplémentaire pour l'année 2017, figurant en annexe de la présente délibération ;

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participants au vote : 17



Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le